

AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE ET JEUNESSE

POINT 08 : APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA MAISON DES JEUNES

1 annexe

Dans un souci de continuer à proposer des activités de qualité et de répondre aux besoins croissants des adhérents, il est proposé d'ajuster les tarifs de certaines prestations.

Ainsi, l'adhésion annuelle à la Maison des Jeunes sera de 30 € (20 actuellement), et la participation à l'atelier futsal évoluera également. Elle sera de 30 € pour les ados et de 50 € pour les adultes à laquelle s'ajoute le coût d'adhésion de 30 €.

Cette révision tarifaire participe à l'augmentation des coûts liés à l'encadrement, au matériel et à la location des infrastructures, tout en garantissant le maintien d'un service accessible et enrichissant pour tous.

D'autre part dans le cadre du vote de l'application des nouveaux quotients la grille tarifaire a été modifiée.

Sont concernés :

- L'accompagnement scolaire,
- Le pourcentage de participation des familles au séjour

L'ajout de la semaine découverte dont le tarif correspond à une journée complète d'accueil de loisirs en fonction du quotient.

La Commission Enfance-Jeunesse-Scolaire, réunie 10 juin 2025, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER la nouvelle grille tarifaire, ci-annexée,

ARTICLE 2 : DIRE que cette grille tarifaire s'applique à compter du 1^{er} septembre 2025 et reste valable en l'absence de toute nouvelle délibération ou décision du Maire (décision si la variation des tarifs est dans la limite de plus ou moins 3 %).

ARTICLE 3 : DIRE que les recettes sont inscrites au budget de la commune.